



Spoliations : la pénible naissance d'une réparation tardive

Préface d'un génocide, les spoliations orchestrées dans la France occupée ont longtemps été taboues. Depuis dix ans, une commission tente de réparer un pillage d'Etat

Il y a des dossiers lourds à déterrer. Ceux des spoliations antisémites commises durant les années noires de l'occupation en font partie. Depuis 1999, une commission chargée de l'indemnisation des victimes (CIVS) se plonge dans cette page douloureuse de l'Histoire : 25 542 dossiers ont déjà été examinés ; 1 662 autres sont en attente. Plus de soixante ans après la débâcle nazie, quel est le profil de ceux qui réclament encore justice ? Moins d'"héritiers directs", soit les enfants des victimes de ces vols de masse, et davantage de descendants "collatéraux". Des neveux par exemple qui se battent pour les biens d'une famille éloignée, souvent disparue dans les chambres à gaz, et qui n'a plus d'enfant pour faire valoir ses droits. En 2008, les "collatéraux" représentent près de 20 % des dossiers déposés. Une initiative qui s'inscrit souvent dans un travail d'inspection familiale. Faire la lumière sur une histoire jetée longtemps aux oubliettes.

1,5 milliard de francs encore à indemniser

La question des biens volés aux Juifs français a longtemps été taboue. Mais une série d'événements a forcé néanmoins le destin. En 1996, l'enquête d'un journaliste met en évidence les spoliations commises par la ville de Paris au sud du quartier du Marais, le fameux "Ilot 16". Les origines suspectes de certains appartements de la capitale sont mises au jour. Un an plus tard, une plainte collective est déposée à New York par plus d'un millier de rescapés de la Shoah et leurs descendants : 14 pays se retrouvent poursuivis, dont la France. Une action médiatique pour rompre la paralysie de la Vieille Europe. La fuite en avant n'est plus possible. En mars 1997, le Premier ministre de l'époque, Alain Juppé, confie à Jean Mattéoli, ancien déporté, la mission d'évaluer l'ampleur des spoliations juives commises durant l'occupation. Selon le groupe de travail, 90 % des biens volés ont déjà été



Les premières victimes des spoliations : les petits artisans. (© Album du ghetto de Vasovie, archives de Yad Vashem)

indemnisés dans les années d'après-guerre. La partie restante correspond à 1,5 milliard de francs actuels.

Seule une petite partie de l'iceberg aurait échappé au devoir de réparations. Mais il s'agit peut-être de la plus douloureuse. Les premières restitutions de l'après-guerre ont surtout bénéficié aux grandes entreprises et aux classes aisées. Les propriétaires modestes ont été oubliés. L'équation terrible d'une double disparition : touchés de plein fouet par la déportation, les tailleurs, brocanteurs ou petits commerçants ont tout simplement été rayés des registres du pays. Beaucoup d'entre eux ne sont jamais revenus des camps de la mort et leurs pertes n'ont fait l'objet d'aucune réparation. Aujourd'hui, 80 % des dossiers étudiés par la CIVS concernent ce type d'affaires, soit des appartements avec atelier intérieur de confession.

"Aryanisation" et comptes bloqués

Contrairement à l'Allemagne, où le pillage était souvent anarchique, celui de la France de Vichy offrait

le visage hideux de la loi et de la méthode. Avec comme adresse : 1, place des Petits-Pères à Paris, QG du commissariat général aux Questions juives. Plusieurs lois viennent jaloner un pillage d'Etat. Le 22 juillet 1941, Vichy ordonne "l'aryanisation des entreprises, immeubles et actions appartenant aux Juifs". Au même moment, les comptes bancaires détenus dans les établissements financiers sont bloqués. Selon les conclusions de la commission Mattéoli, les montants en jeu sont considérables : 80 000 comptes bancaires et environ de 6 000 coffres ont été bloqués ; 38 000 appartements ont été vidés et 50 000 procédures d'aryanisation de sociétés ont été engagées. Un vrai pactole : la vente d'entreprises et d'immeubles ont, par exemple, rapporté près de 3 milliards de francs de l'époque. Plus de 100 000 oeuvres d'art ainsi que plusieurs millions de livres ont aussi été pillés. Première étape d'une spoliation qui s'achève à l'entrée des camps d'internement français. A Drancy, un comptable zélé, Maurice Kiffer, consigne les butins arrachés aux valises de la déportation. L'inventaire de la honte

s'élève à 24,8 millions de francs de l'époque dans les antichambres de la mort dont Drancy, Pithiviers et Beaune-la-Rolande. A la Libération, les mêmes fonctionnaires-voleurs s'occupent souvent des restitutions. Après avoir été le royaume d'un pillage légal, la place des Petits-Pères devient le centre des indemnisations comme pour camoufler ses premiers desseins originels. Néanmoins, les familles spoliées ne sont pas au bout de leur peine. Retrouver son toit s'avère ardu devant les nombreux obstacles légaux. Après la guerre, le nouvel occupant, spoliateur assumé ou non, peut toujours trouver une dérobade : pas d'expulsion s'il peut faire valoir une qualité de sinistré, évacué, réfugié, une absence de moyens de transport pour déménager ou des circonstances familiales "dignes de la sollicitude des pouvoirs publics". Une disposition fourre-tout facile à invoquer dans la France dévastée de l'après-guerre. Face à ce mur administratif, les grands propriétaires forcent la machine et obtiennent gain de cause. Les autres préféreraient tirer un trait et recommencer leur vie à zéro. Sans un seul centime de leurs comptes toujours bloqués

dans les banques, dont la Poste. Le pactole invisible des établissements financiers est longtemps resté dans l'ombre. L'insistance d'associations américaines (Claims conférence, voir encadré) et françaises change la donne. En 2001, les banques s'engagent par écrit à dédommager les titulaires des comptes bloqués. L'accord n'a pas été signé dans les spacieux salons de Bercy... mais de l'autre côté de l'Atlantique, à Washington. Comme un aveu implicite que la France ne peut régler ses comptes toute seule.

L'or dentaire : un combat symbolique

Depuis, les banques se sont mises au service de la CIVS. Malgré des objectifs louables, l'institution laisse un goût amer chez certains descendants de victimes de spoliation. Un sujet très sensible qui se mêle mal aux grilles impersonnelles des "forfaits" de dédommagements. Parmi les déçus de l'institution, Jean-Jacques Fraenkel, fondateur de la coordination Off Shore qui défend les droits des victimes des spoliations. Son père, chirurgien-dentiste parisien, est mort à Auschwitz. Témoin, enfant, de son arrestation en décembre 1941, il assiste cinq jours plus tard à la reprise du cabinet paternel par un dentiste spoliateur. Au-delà des réparations matérielles, Jean-Jacques Fraenkel a entrepris un autre combat symbolique : le dédommagement des bridges de sa mère résistante, morte sous la torture : "L'or dentaire est pour moi le témoin de la plus grande souffrance humaine. A la CIVS, on m'a dit que j'étais avare. Mais si j'obtiens quelque chose, j'en ferai don à Yad Vashem ou à l'hôpital Hadassah", explique Fraenkel. Le travail de la CIVS ne se limite pas à l'Hexagone. Elle s'est rendue à plusieurs reprises aux Etats-Unis et en Israël, foyers d'accueil pour de nombreuses familles françaises spoliées. Sa prochaine mission aura lieu à Jérusalem du 18 au 22 mai prochain. Le travail de la commission est loin d'être terminé. ■

Mission Mattéoli : Le 25 mars 1997, le gouvernement d'Alain Juppé crée la "Mission d'étude sur la spoliation des Juifs de France", présidée par Jean Mattéoli. Trois ans de recherche pour trois milles pages de conclusions. La commission

recommande la création d'une commission d'indemnisation (CIVS) pour rendre justice aux oubliés des restitutions de la Libération.

CIVS : La Commission d'indemnisation des victimes de spoliations "intervenues

du fait des législations antisémites en vigueur pendant l'Occupation" (CIVS) a été créée par le Premier ministre Lionel Jospin, le 10 septembre 1999.

"Claims Conference" : Créée en 1951 à New York, l'institution américaine a

pour mission de distribuer les indemnisations allemandes aux victimes de la Shoah. Depuis 1952, grâce à l'action de la "Claims Conference", Berlin a débloqué plus de 60 milliards de dollars destinés aux victimes de la persécution nazie.